

Une aire protégée pour empêcher la coupe forestière

Mise à jour le dimanche 25 mars 2007, 15 h 36 .



Lac Kénogami

Des groupes voués à la protection et au développement du lac Kénogami pressent Québec de transformer en aire protégée un territoire de 5 kilomètres de largeur qui irait des rives du lac Kénogami jusqu'au mont Lac-Vert. Ils demandent également d'y interdire d'ici là toute exploitation forestière.

Cette requête a été déposée lors de la visite électorale du ministre de l'Environnement et du Développement durable, Claude Béchar, vendredi dernier à Saguenay. Ce corridor constituerait l'une des plus vastes aires protégées au Québec.

Selon le conseiller municipal de lac Kénogami, Paul-Roger Cantin, cette démarche vise à protéger une forêt et un lac présentant un énorme potentiel récréotouristique.

M. Cantin affirme toutefois que même une aire protégée n'empêche pas totalement la coupe forestière et qu'il pourrait y avoir de la coupe contrôlée sur le territoire. La désignation d'aire protégée servirait cependant à empêcher la coupe à blanc sur de grandes bandes de territoire de la zone.

Le ministère des Ressources naturelles s'apprête à émettre des permis de coupe forestière dans la région. Produits forestiers Saguenay possède déjà un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) dans la zone que l'on demande de protéger.